

PAUL GUYONNET

Un syndicat de métier :
Le Syndicat du Livre

Mars 1975 - août 1977 : le long conflit du *Parisien libéré* tourne définitivement une page de l'histoire du syndicalisme dans l'imprimerie française.

Durant les vingt-neuf mois que dure la grève, la quasi-totalité des 4 000 travailleurs de la presse parisienne verse — à raison de 10 % de son salaire — quelques 6 milliards de centimes aux grévistes. La somme est à la mesure des enjeux de ce conflit opposant la toute-puissante Fédération française des Travailleurs du Livre (FFTL-CGT) à un patron de choc — Emilien Amaury — bien décidé à inverser les rapports de force existants jusqu'alors dans ce secteur.

Le recul final de la FFTL, sur lequel nous reviendrons, n'a pas pour autant conduit au déclin rapide de cette organisation, tout à fait originale dans le mouvement syndical français.

Une originalité qui s'enracine dans une histoire en marge de celles des grandes confédérations françaises.

Un syndicalisme de métier et de négociation

Les premiers employeurs, dès l'apparition de l'imprimerie dans la deuxième moitié du xv^e siècle, sont dépendants d'une main-d'œuvre hautement qualifiée d'autant plus rare sur le marché du travail de l'époque qu'elle doit savoir lire et écrire. Ainsi, dès sa formation, cette fraction de la classe ouvrière développe — en défense de la corporation — une active solidarité de métier pour conserver les avantages liés à son statut particulier. Les ouvriers du Livre — bravant les interdictions — créent au fil des années une multitude

de sociétés mutualistes, coopératives d'entraide qui — dès que la législation sur les organisations le permet — se forment les premières en syndicats.

Dès 1881 une organisation nationale fédérant les multiples associations de métier de Paris et de province voit le jour. La « Fédération des Ouvriers Typographes français et Industries similaires », qui porte la marque de l'hégémonie des typographes, se renforce dans les années suivantes par l'intégration des autres métiers de l'imprimerie (fondeurs de caractères en 1882, correcteurs en 1883...).

Les premières vagues de l'industrialisation, bien que provoquant de nouvelles définitions dans l'organisation du travail, n'apportent pas de bouleversements dans une corporation déjà fortement structurée par le syndicat. Il en sera ainsi jusque dans les années 1960-1970 ; la pratique d'une politique de négociation et la puissance syndicale liée à sa forte représentativité dans le milieu professionnel retardent la pénétration des effets de la modernisation dans les entreprises de presse.

Le principe du « label », nom donné par les Américains (à la fin du XIX^e siècle) à la marque apposée sur les produits fabriqués par les ouvriers syndiqués, est mis en œuvre en France dès le début du siècle et ratifié par les accords de 1921. Il oblige les maîtres-imprimeurs qui veulent l'utiliser à appliquer le tarif syndical de la profession et à respecter un certain nombre de normes tenant — entre autres — à l'embauche de personnel syndiqué, au respect de conditions de travail et de normes de productivité fixées paritairement.

Ce système — héritage des pays anglo-saxons (*closed-shop*) — s'articule autour de la mise en œuvre d'une politique contractuelle visant au consensus et qui a pour contrepartie le contrôle de l'emploi par les syndicats.

En effet, les particularités du fonctionnement de la presse réclament une organisation du travail et une politique de gestion du personnel radicalement différentes des autres secteurs de l'activité économique. Les variations importantes de la pagination en fonction de l'actualité nécessitent chaque jour un nombre différent d'ouvriers. Pour faire face à ces changements quotidiens des besoins en main-d'œuvre, le patronat préfère confier au syndicat la responsabilité du recrutement (1).

Ces accords offrent de nombreux avantages tant au syndicat

(1) Fait original, les besoins en main-d'œuvre dans la presse sont exprimés en « service ». Cette unité de référence commune à tous les ouvriers de la presse définit entre autres la durée et la rémunération du travail. Actuellement, le « service » varie — selon les entreprises — entre six et sept heures.

qu'aux employeurs. Les premiers bénéficient ainsi du monopole de l'embauche, tandis que les seconds disposent d'un volant de main-d'œuvre adapté aux variations de la production, évitant les dépenses inutiles liées à un personnel en surnombre.

La politique contractuelle en vigueur dans la profession est due à la conjonction de deux paramètres structurels : d'une part, une « aristocratie ouvrière » marquée par la tradition corporatiste et disposant de l'atout du monopole de l'embauche et, d'autre part, les caractéristiques particulières de ce secteur d'activité qui obligent les employeurs à accepter le fait syndical.

Un pouvoir syndical fort

Si la grève reste une pratique exceptionnelle à laquelle la FFTL ne recourt qu'en cas d'échec des négociations, celle-ci devient une arme puissante car la Fédération fait appel à tous les moyens dont elle dispose pour la mener à bien.

L'institution d'une caisse de grève centralisée, alimentée par une cotisation de chaque fédéré — calculée en pourcentage de son salaire (principe adopté dès 1882) —, lui fournit les moyens de conduire les conflits qui, souvent limités géographiquement, sont d'une efficacité redoutable.

Cette pratique nécessite une forte discipline au sein de la Fédération qui exige que chaque mouvement reçoive l'aval du comité exécutif. Celui-ci se réfère en la matière à une réglementation stricte du « droit de grève » de ses sections.

Cependant, de nombreuses commissions de conciliation et d'arbitrage aboutissent à la mise en place d'accords qui codifient très précisément les devoirs et obligations de chacun — employeurs et employés. Ils sont repris à partir des années 50 dans les « annexes techniques » aux conventions collectives (tarif, normes de production, conditions de mise en place du matériel moderne, qualifications...). Il est à noter que, en dehors du secteur de l'imprimerie, rares sont les branches qui ont passé, avant 1936, des conventions paritaires de ce type. Les critères de qualification professionnelle et le développement d'un « malthusianisme » en matière d'embauche fait du pouvoir syndical une forteresse fortement protégée (2). Dans ce

(2) A l'occasion d'une grève de la presse parisienne en février-mars 1947, M. Croizat, ministre du travail (PCF), peu suspect d'« antisindicalisme primaire », dénonce les ouvriers du Livre qui forment un métier fermé et intransigeant et affirme qu'il ne faut pas « être à la merci d'une corporation qui organise elle-même le recrutement au ralenti ».

syndicalisme basé sur le métier, l'homogénéité des catégories socio-professionnelles concernées induit l'homogénéité syndicale.

Le pouvoir syndical est d'autant plus fort qu'il touche un secteur particulièrement sensible du champ social : la presse, amplificateur idéologique de la société moderne et lieu de confrontation des pouvoirs (3).

Mais le Syndicat du Livre ne tient pas seulement sa légitimité de l'adhésion de la base. De nombreux exemples tirés de l'histoire de la presse montrent que cette légitimité provient aussi des institutions. A la Libération, le pouvoir politique — à travers la Société nationale des Entreprises de Presse (SNEP) chargée de la gestion des groupes de presse accusés de collaboration pendant la guerre — fait appel au Syndicat du Livre pour faire face aux problèmes liés à la déstabilisation de ce secteur.

Durant les années 1958-1959, malgré la remise en cause par les pouvoirs publics des pratiques — courantes dans l'imprimerie — d'indexation des salaires sur l'augmentation du coût de la vie, le patronat n'en tient pas compte. Il maintient les clauses de l'accord conclu en 1956 qui renforcent, par le biais des « annexes techniques », le pouvoir du syndicat, tant il est impérieux, à ses yeux, qu'un consensus social soit maintenu.

La loi Moisant, adoptée en 1956 par l'Assemblée nationale (sur proposition du groupe MRP) contre le monopole de l'embauche, reste lettre morte. Elle dispose qu'« est nulle et de nul effet, notamment toute disposition ou accord tendant à obliger l'employeur à n'embaucher ou à ne conserver à son service que les adhérents propriétaires de la marque syndicale ou label ». La grève qui paralyse le lendemain la quasi-totalité des quotidiens nationaux aboutit, *de facto*, à la mise en sommeil de cette loi. Mais la force du Syndicat du Livre se comprend aussi par son enracinement dans l'histoire du mouvement ouvrier français. Son affiliation à la CGT lui offre une cohérence idéologique plus large, que son seul corporatisme aurait pu conduire à la marginalisation.

Le syndicalisme de métier s'inscrit, de ce fait, dans un projet

(3) Ceci constitue une des nombreuses causes du fossé existant entre les deux grandes corporations du Livre : la presse et le labeur, doublé de la traditionnelle rivalité entre la province et la capitale, à l'avantage de cette dernière.

Contrairement à la presse, l'imprimerie du labeur est caractérisée par :

- une structure économique atomisée en petites unités de production, souvent de type artisanal ;
- une plus grande sensibilité de son marché à la concurrence étrangère.

Ces quelques données contribuent à expliquer en partie une implantation moins forte du Syndicat du Livre dans le labeur que dans la presse.

social plus global mais l'oblige ainsi à confronter son idéologie réformiste construite sur le consensus social, à l'idéologie révolutionnaire de la CGT fondée sur le principe de la lutte des classes.

Syndicalisme de métier et/ou syndicalisme de classe

La FFTL en rejoignant la CGT à majorité syndicaliste révolutionnaire (1885) n'abandonne pas pour autant les spécificités qui la caractérisent et reste une organisation centrée sur la corporation, privilégiant la politique contractuelle. Néanmoins, son affiliation — loin d'être un accident de l'histoire — correspond à un des traits marquants de ses traditions : la défense du principe de la solidarité ouvrière. Son choix en faveur de l'unité organique, bien que ses divergences soient nombreuses avec la majorité de la jeune CGT, traduit sa volonté d'appartenance à la classe ouvrière. Son syndicalisme de métier se renforce ainsi par une identité de classe.

Pourtant, tout ou presque, dans la pratique syndicale, éloigne le Syndicat du Livre de la CGT. Au Congrès confédéral de Montpellier, en 1902, la CGT définit son implantation syndicale sur la base de l'industrie et non sur le métier qui reste pour la Fédération le principe de regroupement. L'impact de l'industrialisation, dans laquelle le machinisme prend une place croissante, explique en partie l'option prise par la CGT, et *a contrario* celle du Livre, à l'abri dans un milieu peu perméable aux bouleversements rapides de l'évolution de la société.

Cependant, ni les divergences idéologiques, ni les événements de l'histoire ne détournent la Fédération du Livre de ses principes de solidarité et d'unité ouvrières.

La scission qui affecte la CGT et occasionne le départ de la fraction FO en 1947 est loin de provoquer au sein de la Fédération du Livre l'hémorragie de militants que les désaccords avec la majorité confédérale laissaient présager (moins de 20 % de ses effectifs).

Le secrétaire général de la Fédération, M. Ehni — pourtant membre du groupe FO avant la rupture — pèse de toute son autorité pour éviter tant l'éclatement de l'unité syndicale que la voie de l'autonomie, empruntée par la Fédération de l'Education nationale (FEN).

Tout au long de son histoire, la Fédération du Livre démontre ainsi son attachement à l'unité syndicale de la classe ouvrière. Mais cette volonté d'unité s'affirme même lorsque celle-ci l'écarte d'une alliance trop rigoureuse avec la CGT.

Dans le cadre de ses relations syndicales internationales, par

exemple, la FFTL adopte une politique qui, si elle reste conforme à ses traditions, n'en est pas moins différente de celle menée par la CGT.

Dès la fin du XIX^e siècle se créent, dans le cadre de la Fédération syndicale internationale (FSI), des secrétariats professionnels regroupant les organisations syndicales de branche et auxquels adhèrent certaines des organisations de la Fédération du Livre (typos...).

La scission, en 1949, de la Fédération syndicale mondiale (FSM), qui succède à la FSI, donne naissance à la Confédération internationale des Syndicats libres (CISL) dont les secrétariats professionnels restent proches. L'affiliation de la Fédération du Livre à la CGT l'oblige dans un premier temps à sortir des organisations de branche apparentées à la CISL et à intégrer la FSM. Mais la Fédération française refuse de créer au sein de celle-ci une organisation graphique concurrente de celle déjà existante. Elle prouve, par là même, sa fidélité au principe de l'unité ouvrière y compris au niveau international.

Cette fermeté dans le principe la conduit à demander son adhésion en 1967 à la Fédération graphique internationale (structure de branche internationale proche de la CISL) et elle y est admise au prix du départ de la CGT-FO.

Ce qui n'empêchera pas la CGT d'essayer, pour sa part, un nouvel échec en 1980 dans sa demande d'adhésion auprès de la Confédération européenne des Syndicats qui regroupent les membres européens de la CISL et certains syndicats non affiliés à celle-ci (CFDT, CGIL italienne...).

La spécificité de l'action syndicale dans l'imprimerie, ses traditions, sa force, dispensaient la FFTL d'une trop grande dépendance vis-à-vis de la CGT lui permettant ainsi une certaine autonomie. Mais les mutations accélérées des sociétés postindustrielles remettent en cause les bases mêmes du syndicalisme de métier sur lesquelles reposent les structures de la Fédération du Livre. Ces changements contribuent à effacer progressivement les traits originaux qui caractérisent la FFTL, la rapprochant ainsi de la CGT.

Le tournant des années 1970

Les bouleversements économiques opèrent dans le tissu social des transformations qui interrogent directement les structures et le fonctionnement des organisations syndicales.

Le Syndicat du Livre, pérennisant des structures « archaïques » au regard des transformations de la population salariale, n'a que peu évolué depuis la fin du XIX^e siècle, la lente sclérose du milieu socio-professionnel auquel il s'adresse favorisant son inertie structurelle.

Cette inertie est aggravée par la non-prise en compte de l'apparition de nouvelles couches de salariés au sein même des processus de production du secteur de l'imprimerie qui ébranle les structures professionnelles traditionnelles.

La forteresse syndicale résiste mal aux coups de boutoir répétés des évolutions successives de la société postindustrielle, d'autant que la crise économique soumet chaque branche d'activité aux lois de plus en plus contraignantes du marché national et international.

L'organisation centrée sur des métiers, aujourd'hui en voie de disparition, remet en cause l'homogénéité de sa base sociale.

Enfin l'apparition de nouveaux supports de communication oblige aujourd'hui la presse à sortir de cette réclusion volontaire dans laquelle elle s'était confortablement installée. L'introduction des nouvelles technologies dans les domaines de l'information et de la communication (ordinateur, photocomposition, télécommunication, télévision, offset...) finit de remettre radicalement en cause l'architecture de la profession.

Le bouleversement de l'organisation de cette activité et de ses traditionnels rapports de pouvoir déstabilise la puissance syndicale de la Fédération du Livre.

Le conflit du *Parisien libéré* (1975-1977) ne fut que l'aboutissement sur le terrain de ce processus de transformations.

Certaines entreprises de presse — tels les grands quotidiens de province — usent de la négociation pour permettre la mise en œuvre du matériel moderne d'impression et de composition... Elles bénéficient pour ce faire d'un rapport de force plus favorable vis-à-vis de la FFTL dont la force syndicale est moins grande en province qu'à Paris.

Tel n'est pas le cas au *Parisien libéré* où E. Amaury, désireux de réaliser les économies de personnel que lui permet l'introduction des nouvelles méthodes de travail, dut se heurter de front à la FFTL. Confrontation d'autant plus décisive qu'elle se déroula dans le bastion du syndicalisme du Livre qui syndique, à Paris, la quasi-totalité des ouvriers de la presse quotidienne. Le patron du *Parisien libéré* entama une véritable épreuve de force avec la FFTL en fermant ses imprimeries parisiennes et en les décentralisant en province et en banlieue (échappant ainsi aux conventions collectives localisées de la presse parisienne). Se déliant des accords passés entre le Syndicat patronal de la Presse parisienne et le Comité intersyndical du Livre (CILP), il lança un défi que le Syndicat ne put pas ne pas relever.

Parallèlement à ce conflit-test, des négociations se sont déroulées entre le patronat parisien et la Fédération du Livre qui portent sur

la modernisation du secteur de la presse et ses conséquences. Face à l'intransigeance de E. Amaury et à la « neutralité bienveillante » des pouvoirs publics à son égard, le Comité intersyndical du Livre parisien est contraint d'accepter un compromis et signe l'« accord cadre » en juillet 1976. Conscient de l'inéluctabilité des transformations, le syndicat ne peut repousser plus longtemps, par une frileuse défense corporatiste, les changements rendus inévitables dans la profession.

La signature de l'« accord cadre » concernant les conditions d'emploi sur le matériel moderne et la modification des annexes techniques constitue une brèche dans le monopole et la puissance de la FFTL.

Désormais les négociations se mèneront non plus régionalement, comme jusqu'alors, mais entreprise par entreprise, le Comité intersyndical du Livre perdant du même coup une partie de la force qu'il tirait de son rôle de régulateur de la production.

La FFTL doit faire face à l'ampleur des changements que provoque la redéfinition des classifications d'emplois et des qualifications et l'atomisation de la collectivité du travail. Il lui faut, sous peine de marginalisation, s'adapter structurellement aux nouvelles données du marché du travail.

Le XXVIII^e Congrès fédéral qui s'est déroulé au mois de mai 1983 laisse entrevoir une période de renouveau des formes du syndicalisme dans ce secteur.

L'affirmation de la nécessaire ouverture aux salariés nouveaux « souvent qualifiés à tort de non-professionnels », la volonté de « construire une organisation fédérale adaptée aux nécessités de l'heure et non figée » et enfin les projets de regroupements de certaines structures syndicales confirment l'urgence de repenser les formes actuelles du syndicalisme dans le Livre.

Summary et résumé, p. 192.